

Épargner pour la retraite est difficile. Pour commencer, il est déjà assez difficile de trouver de l'argent à mettre de côté pour l'avenir et pouvoir se constituer une épargne. Ensuite, une fois que vous versez des cotisations, il peut être plus difficile encore de résister à l'envie de puiser dans cette réserve pour effectuer des achats impulsifs ou même pour répondre à vos besoins actuels de style de vie.

Parlons d'abord de cotiser et de faire des économies pour votre avenir. Saviez-vous que moins de 22 % des Canadiens ont cotisé à leur REER en 2019<sup>1</sup>? Parmi ceux qui ont cotisé, 70 % avaient un revenu total de plus de 80 000 \$<sup>2</sup>. Pouvoir cotiser à un REER est difficile pour la plupart des gens qui essaient simplement de joindre les deux bouts.

C'est pourquoi avoir un régime de retraite d'employeur sur lequel vous pouvez compter est si précieux.

Certains employeurs choisissent d'utiliser les REER pour fournir de l'épargne-retraite. Et bien que le fait d'avoir un REER personnel constitue un élément important de votre stratégie d'épargne, un REER d'entreprise qui permet à ses membres d'effectuer des retraits présente un tout nouveau défi.

Pour de nombreux épargnants, avoir accès à une réserve de cotisations de retraite peut être dangereux. Cela crée une tentation constante, même pour les épargnants les plus disciplinés. De plus, les retraits de l'épargne-retraite ont des répercussions à long terme évidentes sur les revenus futurs.

C'est pourquoi avoir un régime de retraite d'employeur qui protège votre épargne-retraite pour votre avenir est un choix judicieux.

## Ce qui y entre doit y rester!

Considérons une personne type qui ne sait pas résister à la tentation et qui puise 2 000 \$ de son compte REER fourni par l'entreprise pour se payer des vacances ou pour payer des rénovations domiciliaires. Outre les implications fiscales immédiates du retrait, cette personne a maintenant 2 000 \$ de moins en épargne-retraite et 2 000 \$ de moins pour gagner des rendements de placement composés dans l'avenir.

Si nous supposons que les 2 000 \$ ne sont pas remboursés (ce qui est souvent le cas), le tableau ci-dessous illustre l'incidence à long terme des retraits effectués dans le cadre d'un régime d'employeur :

	10 000 \$ dans un REER (sans retrait)	10 000 \$ dans un REER retrait de 2 000 \$
		8 000 \$
Valeur après 10 ans à un taux de rendement composé annuel de 5 % =	16 289 \$	13 031 \$
Valeur après 20 ans à un taux de rendement composé annuel de 5 % =	26 533 \$	21 226 \$

Le coût réel du retrait de 2 000 \$ est de **26 533 \$ - 21 226 \$ = 5 307 \$**

## Il est temps de penser différemment au sujet des retraites

Bien qu'il puisse sembler avantageux de savoir que vous pouvez puiser dans votre compte REER d'entreprise chaque fois que vous en avez besoin, il pourrait en fait être plus utile de savoir que le régime de retraite de votre entreprise est protégé contre toute tentation par les membres d'effectuer des retraits pour des dépenses courantes.

### Plan de retraite des Métallos... Sécurité et tranquillité d'esprit

Le Plan de retraite des Métallos (PRM) est conçu différemment des régimes de REER collectifs fournis par une entreprise, afin d'éviter les problèmes liés aux membres ayant des comptes REER et à l'accès aux soldes de retraite.

Toutes les cotisations au PRM destinées à votre avenir vous procurent en fait des revenus pour votre avenir. Vous ne pouvez pas effectuer de retraits d'espèces pendant que vous épargnez activement pour l'avenir. Le seul moment où vous recevez de l'argent de votre régime de retraite, c'est lorsque vous prenez votre retraite et commencez à recevoir les prestations de retraite promises, chaque mois.

Le PRM a été conçu pour vous verser un revenu mensuel pendant toute votre vie à la retraite. Avec le PRM, il n'y a pas de concept de « compte » dans lequel vous pouvez puiser ou qui ferait ressembler votre pécule de retraite à un compte d'épargne quotidien.

Au contraire, les cotisations au PRM entrent et les prestations de retraite sortent. C'est aussi simple que ça.

Il suffit de demander aux personnes qui ont pris leur retraite en bénéficiant du PRM. Elles comprennent l'importance de protéger leurs cotisations pour l'avenir et vivent pleinement leur retraite sans avoir à penser au chèque du mois prochain. Elles savent qu'un chèque de retraite leur sera fourni chaque mois, aussi longtemps qu'elles vivront. De plus, elles savent qu'à leur décès, leur conjoint(e) continuera à recevoir ces chèques. C'est ça, la sécurité. Et c'est, la tranquillité d'esprit que vous obtenez avec le PRM.

Il s'agit simplement d'un régime de retraite différent qui accorde la priorité à votre avenir et protège les cotisations du régime pour ce qui est important...  *votre retraite!*

---

<sup>1</sup> Statistique Canada. Tableau 11-10-0044-01 : Certaines caractéristiques des déclarants ayant des cotisations à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

<sup>2</sup> Statistique Canada. Tableau 11-10-0239-01 : Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement